

Beauvais, le octobre 2016

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Cette formation s'inscrit dans le cadre du protocole de lutte contre les violences faites aux femmes sur le parquet de Senlis, dans le département de l'Oise.

Les participants qui s'inscrivent devront participer aux deux journées de formation programmées :

Les mardi 15 novembre 2016 et 06 décembre 2016

**Dans les locaux de la Sous-Préfecture de Senlis, 03 place Gérard de Nerval
60 300 SENLIS (se munir d'une pièce d'identité).**

Le programme est joint à ce présent courrier.

Les inscriptions sont à adresser, par courriel, avant le 05 novembre 2016 à :

Nathalie HASSINI
Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
03 44 06 06 11
nathalie.hassini@oise.gouv.fr

FORMATION DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES 2016
PROTOCOLE DU COMITE DE VEILLE VIOLENCES DU PARQUET DE SENLIS.
15 NOVEMBRE ET 06 DECEMBRE 2016 A LA SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Journée 1 : 15 novembre 2016 : Appréhender les violences conjugales.

Horaires	Intervenants	Thématiques
09h00-12h30	Nathalie HASSINI Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité	Introduction, objectif des deux journées Présentation brève des signataires du comité veille violences du parquet de Senlis intervenant dans la formation. -Politique publique en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes : loi 2014 et 4 ^{ème} plan violences (dispositifs).
	Madame BOUKHALFA, substitut du Procureur de la République de Senlis et Maître BOUDENNE, avocat.	Le traitement pénal : Présentation du Parquet en matière de suivi des femmes victimes de violences et des dispositifs judiciaires La prise en charge des victimes, des auteurs.
	Commissariat CREIL Gendarmerie UMJ : Docteur SCHWARZ, médecin légiste	*La prise en charge par la Police *La prise en charge par la Gendarmerie * La prise en charge par L'Unité Médico Judiciaire
12h30-14h00	Déjeuner libre (réservation pour celles et ceux qui souhaitent un repas collectif pris à l'extérieur)	
14h00-16h30	Madame LEPAGE-CARRE, directrice de l'AEM, Madame BLOT, psychomotricienne et Monsieur SCHWARZ, médecin légiste.	Mécanismes de la violence et la notion d'emprise

16h30-17h30	Intervenants présents DDPF	Questions diverses Débriefing de la 1 ^{ère} journée et évaluation
-------------	-------------------------------	---

Journée 2 : 06 décembre 2016 : Rôle des acteurs du protocole et présentation des dispositifs.

Horaires	Intervenants	Thématiques
09h00-12h00	Aide Aux Victimes 60 CIDFF Centre d'Information des droits des femmes et des familles Madame Sofya AOUNI Interm' Aide Madame DEBAB Djamilia Conseil Départemental Entraide samu social Monsieur Jibril FAYE	-Présentation de la fiche protocole -Les permanences juridiques -La médiation sociale et culturelle -L'accès aux droits et lieux d'écoute MDS -Les accueils de jour entr'elles -Le CCAS de Creil
12h00-13h30	Déjeuner libre (réservation pour celles et ceux qui souhaitent un repas collectif pris à l'extérieur)	-L'hébergement d'urgence et le 115
13h30-17h00	AIDARS Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale AEM Association Enquête et Médiation Aide Aux Victimes 60 Femmes sans Frontières Madame Faiza BOUDCHAR	-Les stages de responsabilisation des auteurs de violences -Le rôle des CMP Centres Médico-Psychologiques -Le TGD Téléphone Grave Danger -Au cœur de l'accompagnement des Femmes victimes de violences
		Questions diverses
		Débriefing de la 2 ^{ème} journée et évaluation

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

NOM :

Prénom :

Structure /service :

Missions au sein de la structure :

Coordonnées de la structure :

Contacts téléphoniques:

Courriel:

**PAR LA PRÉSENTE, L'AGENT-E ET L'AUTORITÉ TERRITORIALE CONFIRMENT
LEUR ACCORD :**

Signature du demandeur :	Visa du supérieur hiérarchique :